

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3272

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Création d'activité - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures coopératives et associatives pour leurs programmes d'actions en faveur du développement de l'ESS pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3272**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Économie sociale et solidaire (ESS) - Création d'activité - Attribution de subventions de fonctionnement aux structures coopératives et associatives pour leurs programmes d'actions en faveur du développement de l'ESS pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a défini le périmètre de ce mode d'entreprendre. Il recouvre des acteurs historiques comme les associations, mutuelles, coopératives et fondations et s'ouvre à de nouvelles formes d'entrepreneuriat, comme les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale. Toutes ces formes ont en commun de répondre à trois principes cumulatifs inscrits dans la loi :

- la gouvernance participative, non exclusivement liée aux apports en capital,
- l'orientation stable des excédents dégagés (non-lucrativité ou lucrativité limitée),
- la poursuite d'une activité d'utilité sociale.

L'utilité sociale est reconnue pour les entreprises dont l'objet social satisfait l'une de ces conditions alternatives :

- apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité (en raison de leur situation économique ou sociale, de leur situation personnelle, notamment leur état de santé ou de besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social),
- lutter contre les exclusions et inégalités sanitaires, sociales, économiques ou culturelles,
- concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale.

Plusieurs organismes de l'ESS sollicitent le soutien financier de la Métropole pour développer leurs actions en matière d'accompagnement à la création d'activités et, ainsi, participer à la transition sociale, économique et environnementale du tissu économique.

Ces structures, bien que spécifiques à l'ESS, appartiennent à la communauté Lyve, qui rassemble tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises. Il s'agit plus précisément ici :

- des coopératives d'activité et d'emploi (CAE), qui offrent un cadre sécurisé pour tester et développer une activité avec le statut d'entrepreneur salarié,
- de l'association Ronalpia, qui propose des accompagnements de l'émergence au développement, à l'implantation et au changement d'échelle,
- de l'association Appui gestion formation pour les sociétés coopératives et participatives (AGF SCOP) et son programme d'incubation Alter'incub,
- de l'association Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP), qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopérative, la reprise d'activités par les salariés et le financement de ces entreprises,
- de l'association Rhône développement initiatives (RDI), qui accompagne les porteurs de projets dans leur recherche de financement et leur projet stratégique,
- de l'association Le Centsept, pour son dispositif de développement des coopérations et ses laboratoires d'innovation sociale,
- de l'association Anciela, pour son accompagnement dans le cadre de sa pépinière d'initiatives citoyennes,
- de l'association La Maison des initiatives, de l'engagement, du troc et de l'échange (MIETE), pour son rôle d'accompagnement de projets, notamment sur le champ de l'éducation populaire et du handicap,
- du Centre culturel œcuménique (CCO), notamment pour son accompagnement auprès des structures ESS de la culture.

II - Objectifs de la Métropole

L'ESS s'inscrit au croisement de différentes politiques publiques de la Métropole et participe à leurs objectifs en conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions, problématiques environnementales et solidarités.

L'ESS promeut, notamment, un modèle de développement économique durable et inclusif qui crée des emplois non délocalisables et produit du lien social. Les acteurs de l'ESS représentent 12 % des entreprises de la Métropole et 10 % de ses emplois. Ils sont donc une composante essentielle du développement économique du territoire.

La croissance de l'emploi dans l'ESS à l'échelle nationale s'établit à + 3,2 % à fin 2021 (en glissement annuel par rapport à fin 2020). À la fin de l'année 2021, l'emploi dans l'ESS dépassait même les chiffres avant la crise sanitaire (+ 2,4 % par rapport à 2019) pour représenter près de 80 500 emplois à l'échelle de la Métropole.

En matière d'accompagnement à la création d'activité, les structures proposent des outils adaptés à chaque stade d'avancement des projets : de l'idée d'agir des citoyens au changement d'échelle des entreprises.

Il est à noter que l'ensemble de l'offre d'accompagnement proposée par ces structures est accessible gratuitement aux porteurs de projets, à l'exception des CAE pour lesquelles une contribution coopérative est demandée, notamment pour participer aux frais administratifs liés à la gestion du statut d'entrepreneur salarié.

III - Compte-rendu des actions soutenues en 2023 et programmation 2024

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2300 du 22 mai 2023, la Métropole a approuvé l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 531 166 € pour différents organismes œuvrant à l'accompagnement d'activités en ESS en 2023.

1° - Les CAE

Les CAE sont attachées à un mode de fonctionnement coopératif et à une gouvernance participative et démocratique selon le principe un(e) associé(e) = une voix. Les CAE peuvent choisir le statut juridique de société coopérative et participative (SCOP), de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), de société anonyme (SA) ou société à responsabilité limitée (SARL).

Depuis le décret n° 2015-1363 du 27 octobre 2015 relatif aux CAE et aux entrepreneurs salariés, le statut d'entrepreneur salarié est reconnu officiellement. Les entrepreneurs salariés sont à la fois :

- des entrepreneurs : ils sont autonomes dans le développement de leur activité et accompagnés pour y parvenir,
- des salariés : ils bénéficient, à ce titre, de la protection sociale mais également de services mutualisés renforcés qu'ils ne pourraient pas s'offrir seuls et qui leur ouvrent de nouvelles perspectives (gestion comptable et sociale de leur activité, assurance professionnelle, outils de gestion, actions commerciales communes, échanges de pratiques, formations, garde d'enfant partagée, etc.),
- des associés de la coopérative après trois ans d'activité : la CAE leur offre la possibilité de développer également leur outil de production, c'est-à-dire la coopérative elle-même, en devenant sociétaire.

Les CAE de la Métropole sont rassemblées dans le cadre d'un collectif, Co'Hop, qui s'est élargi en 2021 par l'intégration d'une nouvelle coopérative Oxalis. Co'Hop permet de mieux ancrer et coordonner les actions des coopératives sur le territoire métropolitain et, notamment, de leur donner plus de visibilité.

En 2023, les CAE de la Métropole ont intégré 196 nouveaux porteurs de projets (206 en 2022). Elles ont généré 25 M€ de chiffre d'affaires pour près de 360 entrepreneurs salariés associés pour une masse salariale représentant plus de 11,8 M€. Elles ont également conclu près de 330 contrats d'appui au projet d'entreprise CAPE (contrat d'accompagnement avant de devenir entrepreneur salarié).

Les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion représentent plus de 50 % des publics. Les femmes sont également fortement représentées dans les coopératives, elles représentent plus de 50 % des personnes accompagnées à la création d'activité.

Pour 1 € de subvention publique, on estime que les CAE génèrent en moyenne 17 € de recettes en termes de charges sociales et de TVA (charges sociales + TVA décaissée/subvention).

En 2024, les CAE souhaitent pouvoir se développer autour de sept axes de travail :

- la promotion du modèle des CAE : ce modèle souffre encore d'un déficit de visibilité auquel il faudra pallier par une intégration encore plus forte au réseau des entrepreneurs de la Métropole (Lyve) mais aussi en réflexion avec les autres CAE du territoire régional,
- le public jeune (- de 26 ans) reste assez marginal au sein des CAE, c'est pourquoi elles souhaitent renforcer leurs actions et, notamment, les coopératives jeunesse de services (CJS) qui fêteront leurs 10 ans en 2024. L'enjeu sera également de faciliter et de développer l'apprentissage au sein des CAE,
- les seniors : dans un contexte de désinsertion professionnelle accrue au-delà de 55 ans, l'entrepreneuriat en CAE est une solution pertinente pour accompagner la fin de carrière. Ils peuvent valoriser leur expérience tout en préservant leurs droits sociaux. Ils représentent aujourd'hui entre 7 et 33 % des effectifs des CAE,
- la recherche et l'innovation : plusieurs CAE du territoire sont engagées dans des programmes de recherche et, notamment, dans la prévention des risques psycho-sociaux. En effet, une étude en 2022 révèle que, sur 477 entrepreneurs en CAE, 41 ont été en situation de *burn-out* avant leur entrée. Les CAE sont donc partie prenante, notamment au travers de l'accompagnement individuel,
- le renforcement de la communauté des entrepreneurs : devant le succès des rencontres inter-entrepreneurs, les événements seront ouverts en 2024 aux coopératives limitrophes de la Métropole,
- le renforcement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) : enjeu de renforcer l'engagement des entrepreneurs dans la transformation sociale et environnementale par la mise en place de bilan carbone (ex : Elycoop) ou encore de certification (RSE AFNOR pour Cabestan),
- la coopération et solidarité internationales, notamment en lien avec Alternacoop qui accompagne l'émergence et le développement de CAE à l'étranger.

Les budgets prévisionnels et plans de financement 2024 sont détaillés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé de maintenir les subventions attribuées aux coopératives sur le territoire de la Métropole rassemblées au sein du collectif Co'Hop à hauteur de 32 000 € par CAE, soit 192 000 € pour l'année 2024.

Récapitulatif des subventions proposées au titre de 2024 :

	Budget prévisionnel 2024 (en €)	Subvention Métropole (en €)
SCOP Elycoop	528 116	32 000
SCOP Oxalis	156 955	32 000
SAS SCIC Graines de sol	368 663	32 000
SCIC Escale création	430 000	32 000
SA SCOP Cap services	536 850	32 000
SCOP Cabestan	358 520	32 000
Total TTC	2 379 104	192 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement totale d'un montant de 192 000 € au profit des structures et selon le détail figurant ci-dessus, pour leur activité d'accompagnement à la création d'entreprises en 2024 (montant identique à 2023).

Ces subventions sont attribuées sur le fondement du régime d'aides de minimis (règlement UE n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023).

2° - L'association Ronalpia

a) - *Compte-rendu d'activité 2023 et bilan*

La mission de l'association Ronalpia est de détecter, sélectionner puis accompagner des entreprises sociales du territoire, à différents stades de développement et de réunir toutes les conditions pour qu'elles se développent et maximisent leur impact social (au sens sociétal : environnemental et/ou social) à travers différents programmes et dispositifs :

- Lance-toi : testé sur le territoire du Val de Saône en 2022, le programme s'est développé sur le sud-ouest lyonnais en 2023. Il a permis d'accompagner les envies d'agir de neuf porteurs de projets (dont sept femmes) à travers quatre journées collectives réalisées avec les partenaires locaux du territoire et, notamment, le pôle Lyve de Givors. L'alimentation, l'économie circulaire, la santé, le handicap étaient les principales thématiques développées par les porteurs de projets,

- programme incubation : l'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'émergence de projets à fort impact sociétal et participant à la transformation du territoire. Pendant l'accompagnement de neuf mois proposé, le porteur de projet passe de l'idée de faire à la création d'une activité structurée, ayant un modèle économique pérenne et des outils de pilotage, notamment liés à l'impact recherché.

En 2023, 48 candidatures ont été instruites dans le cadre du programme et 13 entreprises accompagnées. Elles adressent différents besoins dans les filières du textile, du réemploi, de la santé, de l'alimentation ou encore du bien vieillir.

Le programme incubation propose gratuitement un accompagnement stratégique intensif individuel apporté par un accompagnateur professionnel, un programme de formations collectives, l'accès à la communauté Ronalpia qui inclut les séances de co-développement mensuelles et un hébergement dans les trois espaces de *coworking*. Un *coaching* entrepreneurial sur les sujets en lien avec la posture entrepreneuriale, la gestion de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle fait également partie de l'offre,

- programme implantation : l'association Ronalpia accueille et accompagne, en partenariat avec l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), des entreprises sociales qui essaient vers Lyon et apportent, aux besoins sociaux et environnementaux du territoire, des solutions qui ont déjà fait la preuve de leur impact sur d'autres territoires.

En 2023, huit nouvelles entreprises ont été accompagnées. Elles s'inscrivent, notamment, dans la réponse aux problématiques de formation avec l'école Gustave qui revalorise les métiers du bâtiment, d'accompagnement des personnes exilées dans leur insertion académique avec Universités et réfugié.e.s, d'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées avec Loisirs Pluriel ou encore pour favoriser les innovations dans l'hébergement d'urgence avec l'implantation des Bureaux du cœur. Ces implantations ont généré près de 11 emplois directs à ce jour.

Ce programme d'accompagnement dure en moyenne neuf mois, les entrepreneurs accompagnés disposent de temps d'accompagnement individuels et collectifs leur permettant d'adapter leur développement au territoire.

Les actions de détection et d'accompagnement individuelles sont mises en œuvre en collaboration avec l'ADERLY et la Métropole,

- programme accès aux financements : aujourd'hui, la levée de fonds est un enjeu incontournable pour grand nombre d'entreprises afin de pérenniser leur activité et financer leur croissance. Les entreprises sociales, à l'instar des entreprises dites classiques, ont besoin d'accéder aux financements pour déployer leurs innovations sociales (produits ou services). Cependant, l'ESS et l'entrepreneuriat social, compte tenu de leurs particularités précitées, n'entrent pas dans les modèles économiques classiques de l'économie lucrative et capitalistique. De ce fait, les dirigeants d'entreprises sociales doivent, à la fois, démontrer qu'ils répondent à des besoins sociaux avérés et qu'ils disposent d'un modèle économique viable.

En 2023, sept journées d'initiation et d'inspiration ont été organisées, elles ont réuni 47 entreprises sociales. Deux programmes intensifs ont permis également d'accompagner 14 structures (10 de la Métropole) avec, comme objectifs :

- connaître le panorama des financements dédiés à l'ESS et savoir quand les activer,
- cadrer ses besoins de financement,
- préparer son discours pour la présentation aux financeurs,
- comprendre les attentes des financeurs et construire une relation durable.

b) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel des actions 2024

En 2024, l'objectif sera de poursuivre l'accompagnement des entreprises sociales sur le territoire de la Métropole au travers des programmes existants et de tester un nouveau programme sur le changement d'échelle :

- programme changement d'échelle : pour une entreprise sociale, changer d'échelle signifie augmenter significativement son impact positif sur la société. L'écosystème ESS de la Métropole peut être qualifié de mature et un nombre croissant de projets qui ont, pour certains, été accompagnés par l'offre de services territoriale, sont à cette étape cruciale.

Son objectif doit être la multiplication par cinq de son impact à cinq ans.

L'accompagnement commencera par un diagnostic individuel permettant de prioriser son plan d'actions et de mobiliser les expertises pertinentes pendant 24 heures d'accompagnement individuel par des experts. Les structures participeront également à des sessions de co-développement et à quatre séminaires de deux journées qui permettront d'aborder les thématiques clés du changement d'échelle.

L'association Ronalpia souhaite tester cet accompagnement auprès de trois structures de la Métropole et mutualiser les temps collectifs à l'échelle régionale avec 10 autres entreprises. Des liens seront aussi à faire avec les programmes d'accompagnement au développement de Lyve (Grand 8 et Pépites).

Le budget prévisionnel 2024 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats		Europe	30 000
services extérieurs	2 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	4 000
autres services extérieurs	86 846	Métropole	76 000
		<i>incubation</i>	15 000
		<i>implantation</i>	26 000
		<i>accès aux financements</i>	10 000
		<i>lance-toi !</i>	5 000
		<i>changement d'échelle</i>	20 000
		Métropole autre programme (voir ci-après)	21 975

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
		État	16 000
charges de personnel	191 423	Lyon - Villeurbanne - Saint-Étienne - Grenoble	58 000
autres charges de gestion courante	38 182	mécénat	107 755
emploi et contribution volontaire en nature	26 060	contribution volontaire en nature	26 060
Total TTC	344 511	Total TTC	339 790

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 76 000 € au profit de l'association Ronalpia pour son programme d'actions 2024, correspondant au test du changement d'échelle (soit une augmentation de 25 000 €).

3° - L'association AGF SCOP - Alter'incub

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

En 2023, le dispositif d'incubation d'innovation sociale Alter'incub a mené une réflexion approfondie pour réaffirmer son positionnement dans l'écosystème et ajuster en conséquence son offre d'accompagnement afin de toujours être au plus près des besoins des porteurs de projets. Ce travail a permis d'identifier une demande croissante sur l'accompagnement de projets de coopération multi-acteurs, un intérêt fort sur les démarches d'entrepreneuriat collectif et une volonté de plus de flexibilité dans l'accompagnement.

Fort de ces constats et de l'expertise reconnue de la structure, Alter'incub propose une nouvelle offre d'accompagnement structurée en trois programmes :

- entreprendre demain : programme collectif d'un mois pour valider le potentiel d'innovation et muscler la démarche collective,
- bâtir demain : un accompagnement sur mesure de six mois renouvelable jusqu'à deux ans pour structurer le projet,
- développement : un programme de six mois pour accompagner le développement des activités en coopération avec Ronalpia et le groupement régional de l'agriculture de proximité (GRAP).

Le programme Entreprendre demain a accompagné 11 projets, soit 16 porteurs de projets, majoritairement des femmes (81 %) et des personnes en emploi (44 %). Le format a également permis de toucher plus de jeunes de 25 à 35 ans (44 %).

Dans son programme Bâtir demain, 38 projets collectifs d'innovation sociale sont entrés en accompagnement entre 2021 et 2023. Au plus haut de l'année 2023, ce sont 25 projets qui ont été suivis simultanément par les référentes territoriales.

In fine ce sont 11 projets qui ont été accompagnés sur le territoire de la Métropole dans l'agriculture, le lien social et intergénérationnel, l'habitat, l'insertion, le médicosocial ou encore le handicap.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions 2024

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	58 000	Europe	220 000
services extérieurs	40 000	Région AuRA	30 000
		Métropole	15 000
		Ville de Lyon	7 500
charges de personnel	360 000	Grenoble Alpes Métropole	19 000
autres charges de gestion courante	54 500	Clermont Auvergne Métropole	20 000
		Villeurbanne	3 000
		URSCOP	198 000
Total	512 500	Total	512 500

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 15 000 € au profit de l'association AGF SCOP entreprises Alter'incub pour son programme d'actions en 2024 (montant identique à l'année 2023).

4° - L'association Ronalpia et la SCOP Alter'incub - Programme développement

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

L'association Ronalpia et la coopérative Alter'incub proposent un programme d'accompagnement au développement pour les entreprises sociales en phase de croissance, étape clé pour passer du stade de jeune entreprise à la préparation au changement d'échelle.

La phase de consolidation/croissance est une étape de vie où l'entreprise a encore besoin d'ajuster son activité et son *business model*, d'accélérer ses revenus et de maîtriser sa gestion financière, de renforcer et déployer plus fortement sa stratégie commerciale et partenariale, de mettre en place des process, de gérer ses 1^{ers} recrutements et d'anticiper ses besoins de financement pour son développement.

Le programme d'accompagnement au développement est dédié aux jeunes entreprises sociales (trois ans d'activités minimum) avec un fort potentiel de développement : augmentation significative du chiffre d'affaires et emplois réalisés ou prévisionnels et donc de l'impact sur le territoire. Il met à disposition du dirigeant un écosystème unique de compétences et d'expertises locales. L'accompagnement proposé est à la fois individuel, collectif et favorise les échanges entre pairs (co-développement). Cet accompagnement, qui dure six mois, mobilisera également du mécénat de compétences.

En 2023, 10 entreprises ont été accompagnées dans les secteurs de l'inclusion-insertion, de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé, ou encore de la mobilité. Cinq projets de la filière alimentaire en croissance ont également été accompagnés en mobilisant des expertises métier spécifiques auprès du GRAP, en complément de celles de Ronalpia et d'Alter'incub.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel du programme développement 2024

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	8 500	Ville de Lyon	5 000
services extérieurs	9 160	autres communes	3 000
autres services extérieurs	2 000	mécénat	7 050
charges de personnel	35 492	Métropole	43 950
autres charges de gestion courante	3 848	Ronalpia	21 975
		Alter'incub	21 975
Total	59 000	Total	59 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 43 950 € au profit de l'AGF SCOP Alter'incub et à Ronalpia (soit 21 975 € chacun) pour la poursuite de l'accompagnement au développement de 15 structures dont cinq du secteur de l'alimentation. Pour rappel, l'action est cofinancée par le projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY), notamment pour l'accompagnement spécifique des projets alimentaires.

5° - L'association URSCOP

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

L'association URSCOP accompagne les créateurs d'entreprises coopératives. Elle organise des séances d'accueil collectif, assure le montage du projet d'entreprise de manière individualisée et accompagne les créateurs pour finaliser leur plan de financement. Elle dispose, par ailleurs, d'outils financiers spécifiques et assure un suivi au cours des 1^{ères} années de développement de l'entreprise.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, l'ensemble des actions (incluant les temps d'accompagnement et administratifs) représente un total de 969 jours, soit un total de dépenses de 538 539,19 €, outre les engagements des outils financiers du mouvement coopératif dans les coopératives en création ou existantes.

Ainsi, grâce à l'action combinée des équipes de l'URSCOP et de ses adhérents, le territoire de la Métropole compte, au 31 décembre 2023, 177 coopératives pour 2 570 salariés pour 241 M€ de chiffre d'affaires, soit une progression de 25,5 % du nombre de coopératives mais un retrait 8,4 % des emplois sur cinq ans. L'explication de ce retrait réside dans l'arrêt d'activité d'un des plus importants adhérents représentant 570 emplois (soit 22 % du total des emplois) au moment de sa cessation en 2023 et 698 (soit 25 % du total des emplois) en 2019.

Parmi les 18 nouvelles entreprises coopératives qui ont vu le jour sur le territoire de la Métropole :

- huit ont été des créations *ex-nihilo* (45 %),
- trois sont des transformations d'association (16 %),
- deux sont des reprises d'entreprise au Tribunal (11 %),
- cinq sont des transmissions saines (28 %).

Complémentairement, l'équipe suivi et incluant l'assistance financière de l'association AGF SCOP a consacré 540 jours au suivi des coopératives existantes sur le territoire de la Métropole. Le suivi des entreprises consiste en un appui et une assistance sur toute question qu'une très petite entreprise ou une petite et moyenne entreprise peut avoir à traiter dans son quotidien. Il comporte aussi un volet particulier de financement pour les besoins rencontrés par ces sociétés. Ce suivi des coopératives représente un coût de 297 000 €.

En 2024, l'URSCOP poursuivra ses missions d'accompagnement des SCOP et des SCIC, dans le cadre de ses dispositifs existants, notamment sur le volet création, transmission, reprise.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions d'accompagnement et de suivi 2024

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
services extérieurs	290 000	autres produits cotisations	255 000
autres services extérieurs	10 000	Métropole	45 000
Total	300 000	Total	300 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 45 000 € au profit de l'URSCOP pour la poursuite de ses actions en 2024.

6° - L'association RDI

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

L'action de l'association RDI, en matière d'ESS, s'articule autour de trois objectifs principaux : financer le développement de projets dans l'ESS, accompagner la professionnalisation des acteurs ainsi que la consolidation des emplois et favoriser les coopérations entre acteurs.

Sur le volet financement, l'association RDI intervient sous forme d'avance remboursable et de garantie d'emprunt bancaire mais aussi, en expertise économique et financière, validation de projets et accompagnement post-crédation des entreprises financées. En 2023, 75 structures ont été expertisées, 43 projets ont été validés et accompagnés financièrement pour un montant cumulé de 2,5 M€. Ces entreprises appartiennent au secteur du handicap, de l'économie circulaire, de l'alimentation mais aussi de l'insertion. *In fine*, ce sont près de 372 équivalents temps plein (ETP) qui ont été créés et/ou consolidés. Le taux de pérennité des entreprises financées est de 91 % à trois ans.

En 2023, le financement a bénéficié à 13 projets de création, 27 en phase de développement, trois en émergence et un pour accompagner le rebond.

Sur le volet accompagnement (dispositif local d'accompagnement -DLA-), 90 structures (dont une majorité d'associations) ont été accompagnées par l'association RDI en 2023 dont 70 % dans le secteur de l'animation sociale, la culture, le sport, le médico-social, l'emploi/formation. Ces actions ont touché indirectement 1 298 ETP. À la suite d'un diagnostic approfondi et partagé, l'association RDI propose une mission d'appui conseil extérieur, soit de manière individuelle (18 structures) soit de manière collective (72 structures), si les enjeux sont partagés par plusieurs acteurs d'un même secteur. Par exemple, l'association RDI a réalisé un accompagnement collectif à la stratégie pour les petites structures associatives qui a réuni 11 structures.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel 2024 - outils de financement et DLA

En 2024, l'association RDI poursuivra ses accompagnements collectifs et individuels dans le cadre du DLA et continuera à mobiliser ses outils de financement pour accompagner la création et le développement de structures de l'ESS.

Dispositif sur les outils de financement			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	3 590	vente de prestations	15 000
services extérieurs	37 039	Région AuRA	68 477
		fonds social européen (FSE) Région	25 000
autres services extérieurs	48 147	État	75 973
		Métropole	25 500
charges de personnel	369 537	<i>vie associative - ESS - sport</i>	21 500
		<i>autre - culture</i>	4 000
		Ville de Lyon	5 000
		Caisse des dépôts et consignations (CDC)	30 884
		FSE	55 143
		autres recettes	157 336
<i>Sous-total du dispositif</i>	<i>458 313</i>	<i>Sous-total du dispositif</i>	<i>458 313</i>
Dispositif DLA			
ingénierie DLA (charges de personnel et achats)	210 315	Métropole (DLA)	51 500
		<i>vie associative - ESS - sport</i>	30 500
		<i>culture</i>	21 000
		État	87 881
		CDC	39 034
		Région AuRA	16 900
Caisse d'allocations familiales (CAF)	15 000		
<i>Sous-total du dispositif</i>	<i>210 315</i>	<i>Sous-total du dispositif</i>	<i>210 315</i>
Total	668 628	Total	668 628

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 52 000 € au profit de l'association RDI pour ses actions de financement ainsi que le dispositif DLA visant à accompagner des structures de l'ESS en 2024.

7° - L'association Le Centsept**a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan**

Lancé en 2015, Le Centsept est une association loi 1901, dont la vocation est de favoriser l'émergence et le développement de projets innovants qui répondent aux besoins des habitants de la Métropole. L'association Le Centsept a la particularité de réunir, en son sein, de grandes entreprises, des collectivités territoriales et des entrepreneurs sociaux. Les finalités de l'association Le Centsept sont de participer à la transformation des territoires par l'innovation sociale et la coopération en développant des solutions à impact social et environnemental.

La structure est installée, depuis 2017, au 107 rue de Marseille dans le 7ème arrondissement de Lyon, au sein de l'immeuble Hévéa porté par ETIC, société foncière solidaire.

L'association Le Centsept inscrit son intervention dans le cadre des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies en les déclinant en sept champs de besoins : mobilité, éducation et insertion, lien social et solidarité, alimentation, ville durable, environnement, santé.

L'association développe ses activités autour de deux programmes : le programme coopération et les laboratoires d'innovation sociale :

- le programme coopération a pour objectif de démultiplier l'impact des projets ESS en favorisant les coopérations avec les acteurs publics et privés.

En 2023, le dispositif a accompagné huit entreprises sociales dans la construction de partenariats permettant de développer l'impact de leurs actions sur le territoire. Les structures accompagnées Bricologis, Les boîtes à vélo, Emmaüs Connect, Pixago, Espace CoLab, le Chaînon manquant, approche neuroscientifique des apprentissages chez l'enfant, Cent Façons agissent dans le secteur du textile, de la mobilité, du numérique ou encore de l'alimentation. Le programme a mobilisé huit entreprises privées lucratives, huit entreprises de l'ESS et deux collectivités, dont la Métropole, par l'intermédiaire de deux développeurs économiques.

En 2024, huit nouvelles entreprises seront sélectionnées et suivront un parcours d'accompagnement de neuf mois,

- les laboratoires d'innovation sociale visent à faire émerger des solutions collectives à partir d'un enjeu social ou environnemental clé pour le territoire, imaginer, tester puis déployer à grande échelle ces solutions.

En 2023, un nouveau laboratoire a été lancé autour de la valorisation des urines :

L'objectif est d'engager les différentes parties prenantes (experts, acteurs publics, entreprises de collecte, représentants de l'agriculture, bailleurs sociaux et promoteurs) en vue de développer une filière locale de valorisation de l'urine des usagers de la Métropole en fertilisant, pour les espaces agricoles de la région, tout en favorisant l'ESS et permettant la création d'emplois, notamment les personnes en insertion, en collaboration avec le dispositif Territoire zéro chômeur.

Quatre pôles d'expérimentation labos se sont poursuivis en 2023 :

- le labo punaise de lit : l'objectif de l'expérimentation est la création du métier de médiateur punaises avec l'entreprise à but d'emplois (EBE) Spactions et de dupliquer l'action sur d'autres territoires. En 2023, ce sont près de 30 acteurs métropolitains mobilisés et impliqués dans le laboratoire, la formation de 130 travailleurs sociaux et 600 foyers qui ont été sensibilisés, notamment à travers quatre ateliers collectifs avec des habitants permettant un appui à l'auto-traitement,

- le labo la Ruche éphémère : ce projet, issu du laboratoire cyclogistique et en phase de structuration en 2022, est rentré en expérimentation en 2023. L'expérimentation a pris place de mai 2023 à janvier 2024. Ces huit mois d'expérimentation ont permis de tester différents scénarios, notamment les ruches fixes (espace dédié, mis à disposition par un partenaire) et ruches mobiles (point de rendez-vous variable, mutualisé avec un point de livraison de la tournée d'un opérateur). Sur la durée de l'expérimentation ont eu lieu 27 Ruches, soit environ une par semaine. Cela a permis de transporter 3 t de marchandises et 317 colis ont été livrés à 45 clients, avec une moyenne de 12 colis et 110 kg par Ruche et une manutention de 22 mn en moyenne,

- le labo pôle logistique alimentaire : un état des lieux de la logistique alimentaire de proximité décarbonée à Lyon a été réalisé ainsi que la mobilisation d'un collectif de travail en vue de la création d'un pôle alimentaire. 53 entretiens et quatre immersions ont permis de mobiliser une soixantaine d'interlocuteurs : producteurs et transformateurs, restaurants et traiteurs, intermédiaires (marché de gros, grossistes, transporteurs, cyclo-logisticiens, etc.), détaillants, réseaux d'acteurs, experts. Ce travail a donné lieu à la réalisation d'un état des lieux et a permis d'identifier des pistes d'action qui seront expérimentées en 2024,

- la thématique du rééquilibrage ville/campagne : étude qualitative sur les besoins des salariés d'entreprises de la Métropole sur le télétravail en espace de *coworking*. Cette étude a été réalisée en partenariat avec Modelity, qui développe des logiciels innovants de cartographie et de modélisation des transports. Elle a permis de mobiliser 30 entreprises, de réaliser 17 entretiens et, *in fine*, trois entreprises sont engagées pour faire partie de l'étude (Bouygues immobilier, Altadys, Harmonie mutuelle). Un diagnostic mobilité été réalisé pour comprendre le potentiel écologique du passage au *coworking* complété par un questionnaire (71 répondants) et un *focus group* pour comprendre les habitudes de télétravail, le potentiel sociologique du télétravail en *coworking* (valeur perçue, freins et conditions de réussite du télétravail en *coworking*).

Quatre projets seront poursuivis en 2024 :

- le pôle de logistique alimentaire : un service permettant de simplifier les approvisionnements en produits locaux des restaurants et commerçants sera expérimenté. Il s'agira de modéliser le service, de l'expérimenter et de définir une stratégie de déploiement à l'échelle des besoins,

- le labo punaise de lit : le projet "Oh punaise" sera déployé dans trois nouveaux territoires en lien avec plusieurs EBE intéressées,

- le labo revalorisation de l'urine se poursuivra avec l'identification d'un projet à expérimenter ainsi que la production d'un livrable en *open source*,

- le labo la Ruche éphémère : le bilan économique de l'expérimentation est positif pour les cyclo logisticiens et négatif pour les donneurs d'ordre, du fait du coût de la sous-traitance. Différentes pistes ont été identifiées pour améliorer le bilan économique et le rendre moins coûteux pour les donneurs d'ordre, elles seront expérimentées en 2024.

Par ailleurs, le labo ville/campagne sera restitué en mars 2024 et un nouveau labo sur les problématiques liées au logement des jeunes ou à la garde d'enfants pour favoriser l'insertion des femmes sera lancé.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions 2024

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
charges de personnel	327 600	Europe	207 000
charges fixes de fonctionnement	140 400	Agence régionale de santé	30 000
autres	154 000	direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	30 000
		CAF	30 000
		Ville de Lyon	20 000
		Métropole	110 000
		ESS	45 000
		stratégie logistique urbaine	25 000
		direction de l'alimentation	10 000
		direction de l'insertion	10 000
		politiques de la ville	10 000
		direction habitat et logement	10 000
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	30 000
		subventions privées	70 000
		autres produits de gestion courante	95 000
Total	622 000	Total	622 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 110 000 € au profit de l'association Le Centsept pour son programme d'actions 2024. Pour rappel, le financement 2023 de la Métropole s'élevait à 95 000 €.

8° - L'association Ancielia

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

Ancielia est une association qui a pour objet de participer à la construction d'une société plus écologique et plus solidaire. Pour ce faire, elle mène des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation auprès du grand public et des démarches de soutien à la participation citoyenne.

Le présent financement porte sur la pépinière à initiatives citoyennes qui permet d'accompagner, gratuitement et sans sélection, les porteurs d'initiatives sociales et solidaires. L'accompagnement s'appuie sur plusieurs principes : l'universalité (aucune sélection n'est pratiquée), gratuité, flexibilité et adaptabilité aux personnes, à la temporalité et aux besoins des initiatives. Chaque initiative est suivie par un binôme qui aborde tous les sujets inhérents au développement d'un projet (définition du concept, stratégie de développement, statuts et gouvernance, etc.). L'association Anciela propose également des temps collectifs afin de favoriser les coopérations et le co-développement entre porteurs de projets.

En 2023, l'association Anciela a accompagné près de 226 initiatives dont 116 nouvelles demandes et a réalisé 465 rendez-vous d'accompagnement en mobilisant près de 75 bénévoles et 1,5 ETP.

L'association Anciela a organisé des temps de mise en réseau, des visites apprenantes, des temps de co-développement qui ont réuni près de 200 personnes.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions 2024

En 2024, la structure souhaite poursuivre son activité et adapter les contenus proposés aux besoins des porteurs d'initiatives.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	500	prestations	9 590
services extérieurs	8 680	État	5 683
autres services extérieurs	200	Métropole ESS	10 000
		Métropole - vie associative	15 000
charges de personnel	97 323	Ville de Lyon	45 650
autres charges de gestion courante	4 262	mécénat	20 000
		autres produits	5 042
emploi des contributions en nature	26 362	contributions en nature	26 362
Total	137 327	Total	137 327

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 10 000 € au profit de l'association Anciela pour la poursuite de ses actions 2024 en faveur de l'ESS (montant identique à 2023).

9° - L'association La MIETE

a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan

La MIETE est une association inscrite dans le champ de l'éducation populaire (agrément jeunesse et sport) qui accompagne les projets au service du lien et de l'innovation sociale. L'association La MIETE agit comme un lieu ressources permettant de soutenir et d'accompagner les initiatives, en proposant un tiers-lieu inclusif et en poursuivant deux objectifs :

- favoriser l'action collective autour de l'accessibilité universelle et de la mixité des publics à travers la coopération et la mutualisation,

- proposer des alternatives en vue d'une transformation sociale et environnementale, par la gouvernance partagée et démocratique, un modèle socio-économique hybride et des relations bienveillantes entre les personnes.

En 2023, 12 conciergeries (1^{er} accueil) se sont tenues pour 30 porteurs de projets rencontrés. Sept projets de collaborations ont été accompagnés, ils avaient pour thématiques l'entrepreneuriat, la sensibilisation à l'alimentation de qualité ou encore le droit au logement.

L'association La MIETE a également continué ses actions de sensibilisation et d'apport d'expertises en accessibilité universelle, notamment pour la fête des Lumières ou encore dans le cadre de Villeurbanne, capitale française de la culture.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions 2024

En 2024, l'association La MIETE souhaite renforcer ses missions d'accompagnement en lien avec les points d'appui à la vie associative et les incubateurs du territoire.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	4 400	vente	59 050
services extérieurs	5 500	fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)	1 500
autres services extérieurs	2 400	activité services à la personne adultes relais	6 675
		Métropole	9 000
charges de personnel	80 925	ESS	6 000
autres charges de gestion courante	-	vie associative	3 000
dotation aux amortissements	7 000	Ville de Villeurbanne	12 000
		cotisations	2 000
		dons	10 000
emploi des contributions en nature	46 000	contributions en nature	46 000
Total	146 225	Total	146 225

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 6 000 € au profit de l'association La MIETE pour la poursuite de ses actions en 2024 en faveur de l'ESS (montant identique à 2023).

10° - Le CCO**a) - Compte-rendu d'activité 2023 et bilan**

Le CCO est un laboratoire d'innovation sociale et culturelle ancré sur le territoire de la Métropole lyonnaise depuis 60 ans. Il compte plus de 190 adhérents dont 173 personnes morales et 79 associations domiciliées. Véritable pépinière d'initiatives collectives et de rencontres favorisant le dialogue interculturel, acteur et lieu ressources de l'ESS, le CCO accompagne chaque année plus de 370 structures venant de tous horizons.

Depuis fin 2023, le CCO a définitivement quitté son site historique rue Georges Courteline et mis fin à l'occupation transitoire qui avait pris place depuis 2018 sur le site en devenir de l'Autre Soie. Le CCO est désormais installé dans son nouvel équipement composé, d'une part, d'une salle de spectacle et, d'autre part, de son espace tiers-lieu au rez-de-chaussée du bâtiment patrimonial. L'année 2023 a également été la période charnière où il a fallu imaginer et développer l'activité telle qu'elle prendra place dans les nouveaux locaux.

L'appel à manifestation d'intérêt diffusé début 2023 a permis de remplir plus de la moitié de l'offre de bureau proposée dans les nouveaux équipements du CCO : 10 structures de l'ESS, trois indépendants œuvrant dans l'accompagnement du secteur culturel et artistique et une indépendante en accompagnement de projet de l'ESS.

Le CCO propose dans son programme d'accompagnement une quarantaine de formations, sur toutes les thématiques auxquelles peuvent être confrontées des associations : juridique, ressources humaines, comptabilité, financements, gestion de projet, communication, etc. L'ensemble de ces formations accueillent aussi bien des associations constituées uniquement de bénévoles que d'associations employeuses. Actuellement, trois formations s'adressent spécifiquement aux associations employeuses : créer un premier emploi, pourquoi ? Que faire ?, Les obligations des associations employeuses et spécificités de l'emploi dans le spectacle vivant.

b) - Budget et plan de financement prévisionnel des actions 2024

L'année 2024 va continuer d'être consacrée à cette installation, prise de marques et mise en place de nouveaux modes de fonctionnement et procédures. En parallèle, il s'agit non seulement de maintenir mais également de monter en puissance sur l'ensemble des activités, tout en maîtrisant les enjeux économiques de ce nouvel équipement.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes-Subventions	Montant (en €)
achats	19 400	vente	77 735
services extérieurs	68 035	FONJEP	4 264
		fonds propres	25 906
charges de personnel	23 320	Métropole	10 000
autres charges de gestion courante	12 150	État	5 000
Total	122 905	Total	122 905

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 10 000 € au profit du CCO pour la poursuite de ses actions en faveur de l'ESS en 2024.

En synthèse, il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de subventions de fonctionnement de 559 950 € au profit des différentes structures intervenant en matière d'entrepreneuriat social et solidaire, sur un budget prévisionnel global d'actions de près de 5,4 M € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 559 950 € au profit des bénéficiaires dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2024 :

- 32 000 € au profit de la SCOP Elycoop,
- 32 000 € au profit de la SCOP Oxalis,
- 32 000 € au profit de la SAS SCIC Graines de sol,
- 32 000 € au profit de la SCIC Escalé création,
- 32 000 € au profit de la SCOP Cap services,
- 32 000 € au profit de la SCOP Cabestan,
- 97 975 € au profit de l'association Ronalpia,
- 36 975 € au profit de l'association AGF SCOP entreprises Alteri'ncub,
- 45 000 € au profit de l'association URSCOP,
- 52 000 € au profit de l'association RDI,
- 110 000 € au profit de l'association Le CentSept,
- 10 000 € au profit de l'association Anciela,
- 6 000 € au profit de l'association La MIETE,
- 10 000 € au profit du CCO,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et la SCOP Elycoop, la SAS SCIC Graines de sol, la SCIC Escalé création, la SA SCOP Cap services, la SCOP Cabestan, la SCOP Oxalis, les associations Ronalpia, AGF SCOP entreprises, URSCOP, RDI, Le Centsept, Anciela, La MIETE et le CCO définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 559 950 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 65 :

- opération n° 0P01O5806 pour un montant de 455 284 €,
- opération n° 0P32O5673 pour un montant de 27 666 €,
- opération n° 0P39O7216 pour un montant de 10 000 €,
- opération n° 0P39O5781 pour un montant de 12 000 €,

- opération n° 0P08O2878 pour un montant de 25 000 €,
- opération n° 0P36O5848 pour un montant de 10 000 €,
- opération n° 0P15O3861A pour un montant de 10 000 €,
- opération n° 0P17O5427 pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322841-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
